

THIS PAPER IS ON FILE WITH



Where Advertising Contracts can be made.

"Le Constitutionnel"



TROIS-RIVIERES. 15 MARS 1878

Affaires d'Orient.

Le traité de paix, écrit-on de Paris, a dû être signé, le 24 février au soir, à San Stefano.

Si réellement la Turquie s'est résignée à subir les écrasantes conditions du vainqueur, la Russie va se présenter à la Conférence avec un traité en bonne forme qu'il sera peut-être difficile de modifier sans risquer un conflit.

L'Angleterre, isolée jusqu'à présent, semble hésiter à intervenir, car cette paix est signée en présence de ses forces navales inactives, et l'amiral Hornby a eu beau franchir les Détroits, sa démonstration n'a servi à rien empêcher.

L'Autriche, aussi intéressée dans la question, s'est tenue jusqu'ici prudemment à l'écart : elle paraît cependant aujourd'hui ne vouloir pas abandonner complètement ses intérêts. Le cabinet de Vienne demande aux délégations un crédit de 60 millions de florins, pour compléter les préparatifs militaires.

Est-ce à dire qu'il soit résolu à une intervention ? Nous ne le voyons pas encore ; car son indécision est entretenue par l'attitude de l'Angleterre, qui, tout en faisant des menaces à la Russie et prenant un ton belliqueux, cède peu à peu sur le terrain diplomatique. Toutefois les inquiétudes sont grandes à Vienne, et depuis le discours du prince de Bismarck, qui a promis de laisser à l'Autriche toute liberté de défendre ses intérêts, nous constatons que le cabinet autrichien se prépare militairement, en prévision de toutes éventualités. Les objections que soulève la Russie pour retarder, sinon pour empêcher la Conférence, éveillent les soupçons du gouvernement, qui ne veut pas se laisser jouer. Il est temps, en effet, d'agir, si on ne veut pas laisser la Russie absolument maîtresse en Orient.

La question présentement, pour l'Angleterre et l'Autriche, se résume dans ce dilemme fort simple : Veulent-elles conserver au sultan quelques débris de son empire pour ajourner le règlement des redoutables questions qui peuvent naître de la chute de l'empire ottoman ? — ou veulent-elles abandonner irrémédiablement la Turquie à la Russie ?

On nous dira que la Russie maintient pour les Détroits la situation actuelle et consent à les laisser fermés. Mais ce n'est là qu'un leurre. Si le traité de paix était ratifié tel que par l'Europe, avant peu la Russie serait la seule suzeraine à Constantinople, et, en réalité, la véritable maîtresse des Détroits, puisque le sultan, devenu son vassal, ne serait plus que son porte-clefs.

La question est donc bien posée comme nous venons de l'indiquer ; et c'est ainsi qu'elle se présentera à la Conférence prochaine.

L'Autriche avait demandé que cette Conférence se réunît vers le milieu de mars. Il y a urgence, en effet, à terminer le plus tôt possible le conflit oriental, si toutefois on peut trouver une solution.

Mais, à en juger par le langage des journaux de Saint-Petersbourg, le gouvernement turc serait moins pressé, et il donne mille raisons pour retarder la réunion des plénipotentiaires. Le *Golos* dit même formellement : "La Russie ne doit paraître à la Conférence qu'avec le traité de paix en poche !"

Or, elle a ce traité aujourd'hui, ou elle l'aura demain, et si elle retarde encore la Conférence, il faut voir dans ces ajournements une autre raison. Elle veut évidemment prendre dans la Turquie d'Europe toutes ses dispositions, au cas où elle devrait résister aux désirs du Congrès. Elle veut occuper tous les

points stratégiques, s'y fortifier peut-être, masser de nouvelles forces qui arrivent journellement à l'intérieur de l'empire, s'entendre enfin avec la Porte, et ne se présenter à la conférence que le jour où elle se croira assez forte pour braver les menaces de l'Angleterre et de l'Autriche.

Ces deux dernières puissances ont, du reste, trop attendu pour pouvoir agir aujourd'hui avec succès, car la Porte ne saurait leur être d'aucune utilité, puisqu'elle est anéantie. La Russie peut profiter de l'axiome de M. de Bismarck : *Beati possidentes !* On s'aperçoit maintenant que la France manque à l'équilibre du monde, et l'Europe, impuissante peut-être à la conférence, se repentira, mais trop tard, de nous avoir laissé écraser par l'Allemagne, en 1870.

— Journal de Québec.

INFORMATIONS.

Nous apprenons avec plaisir que Dostihé Lacourcière, Eer. Maire de Ste. Geneviève de Batiscan, a été réélu à l'unanimité Préfet du Conseil Municipal du Comté de Champlain, à une session générale du dit Conseil qui a eu lieu, le treize du courant. C'est pour la troisième fois que cette honneur lui est conféré. Nous l'en félicitons.

Mardi dernier, le général commandant Sir E. Selby Smith a reçu de Sir Palliser, l'inventeur d'un canon rayé, un message par le câble offrant de donner en cadeau au gouvernement canadien deux canons rayés qui seront livrés à Québec sans aucun frais. Cette offre magnifique a été acceptée ; les deux canons sont d'un calibre plus fort que le 64-32 monté à Québec et ils doivent valoir à peu près £200 chacun.

On dit que l'honorable M. Garneau a l'intention de se retirer de la vie publique, voulant s'occuper exclusivement du commerce, que la politique lui avait fait quelque peu néglier.

Le *Chronicle* croit savoir qu'il se signe, en ce moment, dans le comté de Montmorency, une réquisition ayant pour but d'offrir la représentation de ce comté, aux prochaines élections, à l'hon. M. F. Langelier, le commissaire des terres de la Couronne.

On croit généralement que les élections générales auront lieu, vers la fin de mai.

L'hon. M. Joly est parti, mardi matin, pour aller visiter ses électeurs de Lotbinière.

Le nouveau trésorier de la Province, M. Bachand, a été présenté, lundi, aux fonctionnaires du département du trésor, par l'hon. M. Church, et a pris possession du département.

L'hon. M. Langelier, a pris aussi possession le même jour, du département des terres de la Couronne.

Nos concitoyens les Irlandais font de grands préparatifs pour chomeler leur fête nationale. Il a été décidé qu'il y aura une procession, lundi, et nulle doute qu'elle démontrera que le cèdéra pas, en éclat à celles des années dernières. On voit déjà des arcs de triomphe élevés sur différents points que la procession devra parcourir. La journée se terminera par un grand dîner au Saint-Louis et par deux concerts, l'un à la salle de Musique et l'autre à la salle Victoria.

— Journal de Québec.

Il est rumeur que l'hon. M. Irvine va se présenter, à Mégantic, aux prochaines élections générales de la Puissance comme candidat indépendant.

Les établissements des Mennoites au Manitobacomprennent 25 petits villages, renfermant 476 familles avec un nombre total de 2,567 personnes. Ils ont récolté l'an dernier, sur une étendue de 3,306 acres, 35,058 boisseaux de blé, 8,969 boisseaux d'orge, 2,782 boisseaux d'avoine et 9,649 minots de patates. Comme on le voit les terres du Manitoba sont très productives.

Il paraît qu'on aurait offert au lieutenant général Sir E. Selby Smith, le commandement de la force auxiliaire canadienne de 10,000 hommes. Sir Edward désire retourner en Angleterre, à la fin de son service en Canada. Un confrère dit qu'il a beaucoup fait pour la milice du Canada, et qu'il n'y a que la popularité de son successeur qui peut adoucir le regret de sa retraite.

L'hon. M. A. Chauveau, solliciteur-général, est parti, mardi soir, pour Outaouais.

L'Angleterre possède une colonie, l'île de Jersey, dans laquelle la langue anglaise n'est pas reconnue comme officielle. Les Français est seul reconnu en cette qualité. Dernièrement, un député a fait motion de

mandant que l'usage de la langue anglaise fut permis dans l'enceinte législative, mais cette motion a été rejetée au nom des libertés et privilèges garantis par traités de cession.

— On écrit de Saint-Gobain, France :

On a coulé les admirables glaces que la manufacture se propose d'envoyer à l'Exposition. Elles se trouvent actuellement à Chauny, où elles ont subi déjà les deux opérations du douçage et du savonnage. C'est merveille de voir la dimension et la pureté de ces produits. L'une de ces glaces a 6 m. 66 de hauteur sur une largeur équivalente. Il a bien fallu s'arrêter, car, avec une largeur plus grande, ces spécimens de notre industrie nationale n'auraient pas pu passer sous les ponts du chemin de fer du nord. Il faut quarante huit hommes pour les changer de place.

CHAMBRE DU CONSEIL LEGISLATIF

Suite.

Québec, 9 mars 1878

Acte pour amender l'article 873 du code de procédure civile.

Acte pour amender certains articles du code municipal de la province de Québec.

Acte pour autoriser l'exécuteur testamentaire des défunts William Pétry senior, et William Pétry, junior, et le curateur à la substitution créée en vertu de leurs testaments à changer divers placements maintenant faits.

Acte pour amender l'acte 31 Vict. ch. 41, incorporant "L'association de construction de Montréal," en changeant son nom et en étendant ses pouvoirs.

Acte pour incorporer "le chapitre de la cathédrale de St. Hyacinthe."

Acte pour incorporer "The Sherbrooke Nickel & Phosphat Mining Company."

Acte pour amender l'acte incorporant "Les syndics de la société presbytérienne Américaine de Montréal."

Acte pour incorporer la municipalité du village de St. Louis du Mile End.

Acte pour amender les actes relatifs aux associations d'assurance mutuelle des fabriques des diocèses de Québec et des Trois-Rivières, et des diocèses de Montréal et de St. Hyacinthe.

Acte pour incorporer la municipalité de la paroisse de la Côte St. Paul.

Acte pour amender l'acte concernant les tours de commissaires pour la décision sommaire des petites causes.

Acte pour amender le chapitre 70 des statuts refondus pour le Bas-Canada, intitulé : "Acte concernant les compagnies à fonds sociaux pour la construction de chemin et de ce tains autres travaux."

Acte concernant la vente des terres pour l'exploitation des mines de phosphate de chaux, en amendement à l'acte 32 Vict. ch. 11

Acte pour amender l'acte de la cidevant province du Canada, 12 Vict. ch. 137, incorporant la communauté des Sœurs de Ste. Croix, dans la paroisse de St. Laurent, dans le district de Montréal, pour les fins d'éducation.

Acte pour amender l'acte 40 Vict. chap. 26 touchant la profession médicale et la chirurgie dans la province de Québec.

Acte pour amender et refondre l'acte des licences de Québec et ses amendements.

Acte pourvoyant à ce que avis des ventes par le shérif soit donné aux créanciers hypothécaires.

Acte pour autoriser la compagnie des moulins à coton de V. Hudon, Hochelaga, à nommer des syndics pour assurer ses propriétés, pour la protection des porteurs des débetures de la dite compagnie et autres fins.

Acte concernant les registres de l'état civil.

Acte pour amender, de nouveau, les lois de l'instruction publique en cette province.

Acte pour amender l'acte de cette province 32 Vict. ch. 51, concernant les chemins de fer.

Acte pour amender le chapitre 69 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant les sociétés de construction, dans la province de Québec.

Acte relatif au fonds consolidé des chemins de fer de cette province, (40 Vict. ch. 2)

Acte pour amender la sous-section 31 de la section une du chapitre 75 des statuts refondus pour le Bas-Canada.

Acte relatif à l'indemnité des petits jurés, dans les affaires criminelles.

Acte pour amender de nouveau la loi concernant les octrois en argent faits à certaines compagnies de chemin de fer.

Acte pour amender l'acte 20 Vict. ch. 125, au sujet des chemins à barrière de Québec Nord.

Le titre du bill suivant est alors lu :

Acte concernant le chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

Sur quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de dire qu'il réservait le bill pour la signification du bon plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général sur icelui.

Après quoi il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur clore la troisième session du troisième Parlement de la Province de Québec par le

DISCOURS SUIVANT :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Désirant connaître d'une manière constitutionnelle les sentiments du peuple de cette Province sur l'état actuel des affaires publiques et sur les changements ministériels qui viennent d'avoir lieu, je suis arrivé à la détermination de proroger la Législature de cette Province en vue de sa prochaine dissolution.

J'ai l'espoir sincère que le corps électoral de cette Province mettra dans le choix de ses représentants autant de jugement que de patriotisme pour assurer la paix, la prospérité et le bonheur du peuple de cette Province.

Alors l'Honorable Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative ;

C'est la volonté et le désir de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur que ce parlement provincial soit prorogé à jeudi, le onzième jour d'avril prochain, pour être ici tenu, et ce parlement provincial est en conséquence prorogé à jeudi, le onzième jour d'avril prochain.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE.

Londres, 12.—Verser et frères, courtiers, ont failli. Ils possédaient un montant considérable de fonds consolidés et de débetures de chemin de fer. Le *Times* dit qu'ils s'étaient jetés dans des spéculations hasardeuses dans l'espérance que l'Angleterre entrerait en guerre.

AUTRICHE.

Londres, 12.—Une dépêche de Pesth dit que le comte Andrassy a expliqué, hier, à une députation hongroise, ce qu'il entendait par les intérêts de l'Autriche, et quels étaient les changements qui ne pourraient avoir lieu.

On a cherché à tenir cette partie de son exposé secrète, mais elle a transpiré et a, parait-il, causé beaucoup de sensation. Andrassy a assuré quelques membres de la députation que dans le cas de certaines éventualités, l'Autriche était prête à faire une convention avec l'Angleterre.

Vienne, 12.—A la réunion collective des sous comités de la députation hongroise, aujourd'hui, on a adopté à l'unanimité une motion du comte Andrassy demandant d'accorder un crédit de 60 millions de florins.

Le comte Andrassy en réponse à une députation qui s'est rendue auprès de lui hier a dit que l'Autriche n'avait pas l'intention d'occuper la Bosnie, mais que la chose deviendrait peut-être nécessaire.

GUERRE D'ORIENT.

Paris, 12.—D'après la *Republique Française*, Lord Derby aurait dit au comte Schouvaloff que l'Angleterre n'assisterait pas à la conférence, si tout le traité de San Stefano n'y était pas soumis ; Schouvaloff aurait alors consulté Gortschakoff et répondu que la Russie y consentait, le congrès décidant lui-même quels points devaient être examinés.

ROME.

On écrit de Rome, à la date du 21 février.

Dans la matinée, le Pape Léon XIII a tenu une Congrégation. Sa Sainteté a prévenu les cardinaux que l'Encyclique annonçant au monde catholique son avènement au Pontificat sera envoyée à l'étranger aujourd'hui même.

Il est décidé, dit-on, que le Pape, pour le moment, ne sortira pas du Vatican.

Voici une note que le correspondant particulier du *Temps*, à Rome, lui envoyait, le matin même de l'élec-

tion, sur le cardinal Pecci, dont les chances lui paraissent s'accroître : "Pecci, le camerlingue, est resté évêque de Pérouse en venant, l'an passé, s'établir à Rome, au palais Falconieri. On lui a donné, à Pérouse, un coadjuteur. Homme concentré, énergique, d'allures sages. Belle tête imposante, belle voix, belle prestance. Il a 68 ans. A tous égards, des plus papales.

On estime que, tout en restant d'une certaine raideur, il a montré quelque modération en acceptant, comme camerlingue, les services des carabiniers et des soldats italiens pour le maintien de l'ordre.

"Vous savez, toutefois, comme je vous l'ai fait remarquer, qu'en somme et tout observé, le camerlingue et le Sacré-Collège ont agi, pour les obèques de Pie IX et pour la préparation du Conclave, de façon à montrer qu'ils n'ont pas voulu prendre sur eux de rien changer au système de la "prison" officielle de la papauté."

La *Voce della Verità* dit que Pie IX laisse au comte de Chambord une sainte Vierge en mosaïque, dite Vierge du destin ; à la duchesse douairière de modène une vierge, également en mosaïque ; à la reine Isabelle, un crucifix ; à l'ancien roi de Naples, un groupe représentant la Sainte-Famille au grand duc de Toscane, une copie de la vierge de Raphaël ; au duc de Parme, une grande miniature représentant le *Sainte parvulus* ; à don Alphonse de Bourbon, un grand médaillon en nacre, représentant la Résurrection ; et enfin, à la princesse de Tour-et-Taxis, un crucifix en argent enrichi de diamants et des reliques de la vraie Croix.

Au service solennel célébré à Dresde pour Pie IX, ont assisté le roi et la reine de Saxe, le prince Georges, la princesse infante Marie Anne, les princes et princesses leurs enfants, toute la cour, ainsi qu'une foule immense. Le service a été célébré par Mgr le vicaire apostolique. Les chefs et attachés des missions d'Autriche, de Bavière, d'Angleterre, de Prusse, de Russie et de Wurtemberg y assistaient également.

On écrit de Rome, le 20 février au soir :

"A midi et demi, le cardinal Pecci a été élu Pape. Il a pris le nom de Léon XIII. A midi, la fumée annonçait que le scrutin du matin n'avait pas réussi. Une demi-heure plus tard, le bruit courait déjà que le cardinal Pecci était nommé. La nouvelle était vraie. Le cardinal Pecci venait d'être élu "par adoration." A une heure, le cardinal Catterini, premier cardinal-diacre, précédé de la croix, se présentait dans la grande loge qui donne sur la place Saint-Pierre, et prononçait d'une voix que l'émotion faisait trembler, les paroles sacramentelles : *Annuntio vobis gaudium magnum. Habemus Pontificem. cardinalem tituli Sancti Chrysogoni qui sibi imposuit nomen : LEONEM DECIMUM TERTIUM.*

"A ce moment la foule accourait de tous cotés sur l'immense place de Saint-Pierre, et, à quatre heures, elle l'encombraient tout entière. On croyait généralement que le Pape allait se présenter dans la grande *loggia*, qui était restée ouverte après l'apparition du cardinal Catterini.

"A coté de moi, j'entends un prêtre italien dire :

"Pecci n'a pas peur, il a pris le nom de Léon.

"Et un prêtre français répond : "Il se présente au peuple seulement dans l'intérieur de la basilique."

"Le prêtre français avait deviné juste, car, à ce moment, les portes de la basilique s'ouvraient toutes grandes et la foule se précipitait dans l'intérieur.

"A quatre heures un quart, le nouveau Pape, précédé de la croix, assisté de deux cardinaux-diacres, suivi de la plupart des membres du Sacré-Collège, revêtu de la soutane blanche, avec la calote blanche, se montrait au balcon intérieur. Des applaudissements, des cris de : *Vive le Pape !* retentissaient aussitôt dans la nef. Léon XIII et les cardinaux qui l'entouraient faisaient signe de la main pour obtenir le silence, qui s'établissait rapidement.

"Alors le Pape, dont la figure maigre, longue et sérieuse, était le point de mire de tous les regards, levant les bras au ciel, prononça, d'une voix bien timbrée, le formulaire de la bénédiction papale : *Benedict vos omnipotens Deus, Pater et Filius et Spiritus Sanctus.*

"Le chapitre et le peuple répondirent : *Amen.* Et les acclamations et les applaudissements reprirent de plus belle. Les cloches des églises sonnaient à toute volée. Le Pape se retira. La foule attendit quelque temps sur la place de Saint-Pierre, et se dispersa. Le spectacle était grandiose et l'ordre a été parfait.

"On donne sur le dernier scrutin les détails suivants : Soixante cardinaux ont pris part au vote. Le cardinal Pecci avait obtenu 36 voix. La majorité nécessaire étant des deux tiers, il manquait cinq voix au cardinal. Mais lorsque les bulletins furent brûlés, le cardinal Franchi, qui était le rival du futur Pape, vint avec les cardinaux qui avaient voté pour lui s'agenouiller devant le cardinal Pecci. Les autres cardinaux, partisans du cardinal Pecci, suivirent cet exemple et le nouveau Pape se trouva élu "par adoration," c'est le terme consacré.

"Cette élection est considérée comme une victoire de l'élément modéré du Sacré Collège.

"Les ambassadeurs accrédités auprès du Saint Siège, ont été reçus dans l'après-midi par Léon XIII."

La pluie de diamants

—O—

C'est dans la rue des Champs, non loin du Séminaire,

Qu'on a vu, l'autre jour, pleuvir

De larges diamants dorés par la lumière.

Cette pluie était belle à voir.

Des grands arbres toutes les branches

Radiant sous leurs froids et chat yant man-

Et le soleil de nos échauffait des cri-taux

Qui s'écroutaient en avalanches.

Sur le verglas, en le clintant,

Tombait et se brisaient ses flèches virginales

Qui jonchaient ça et là, d'éclatantes opales

Le blanc chemin étincelant.

E. B.

Trois-Rivières 6 mars, 1878.

FAITS DIVERS

Une grande foule se rend chaque soir à la Cathédrale pour suivre les exercices de la neuvaine. Le Révérend Père Bräun, S. J. est le prédicateur.

PHÉNOMÈNE VIVANT.—M. H. N. Grenier a photographié hier un homme qui a six mains parfaitement conformes. Les quatre mains supplémentaires sont attachées à sa poitrine. Ce phénomène est né en 1832 dans le comté de Rouville et il a passé à la majeure partie de son existence aux Etats-Unis. Il prétend que ses quatre mains extraordinaires n'ont commencé qu'en 1860.

—Nouvel-Monde.

AU PUBLIC.—Aujourd'hui qu'un commerce toujours soutenu et florissant a donné au magasin de MM. T. E. LACERTE & CIE, situé sur la rue Notre-Dame, à l'enseigne populaire de la *Boule Verte*, le plus beau crédit qu'une maison commerciale puisse souhaiter, il est opportun de dire aux acheteurs de la ville et aussi à ceux de la campagne que MM. T. E. LACERTE & CIE viennent de clore l'*Inventaire*, et que malgré la crise commerciale qui se fait sentir d'un bout du pays à l'autre, ils ont eu une année prospère, grâce au grand encouragement des acheteurs.—M. TÉLESPHORE LACERTE sera à Montréal, cette semaine, pour faire ses achats du *printemps* et il recevra dans quelques jours les étoffes de dernier goût.—En inaugurant le nouveau système de ne plus vendre que pour argent comptant, il conservera aussi celui de vendre au plus bas prix. Acheteurs, épargnez votre argent et continuez votre patronage au magasin populaire de la *Boule Verte*.

—C'est de la Malaisie que nous viennent les progrès les plus récents dans l'art de tuer. Un voyageur anglais le major Nairn, qui a passé vingt années de sa vie parmi les Malais, donne la description que voici d'une exécution :

Huit pirates étaient condamnés à la peine de mort. Chacun d'eux était accompagné d'un bourreau armé d'un kris.

Celui-ci place un tampon de ouate sur l'épaule gauche pour empêcher l'effusion du sang ; il passe la pointe du kris à travers cette ouate et attend le signal. Lorsqu'il l'a reçu, un coup porté dans une direction oblique envoie la lame dans le cœur du criminel, et la mort est instantanée : le kris est retiré à travers la ouate, c'est à peine s'il est humecté par un filet de sang.

Cet excellent Joseph-Ignace Guillin, qui dota le monde civilisé de la "machine à décapitation," n'avait pas prévu celle-là.

LE BOL A PUNCH DU DIABLE.—Au fond d'une étroite vallée ensermée de toutes parts entre de hautes montagnes, en forme d'entonnoir, se trouve ce qu'on appelle le bol à punch du diable, à 80 milles au sud de Virginia City [Nevada.] On arrive au bord de l'orifice de ce bol par une colline qui a dû jadis être un volcan.

